



Mise en réseau selon l'OPD

**Projets de mise en réseau
selon l'OPD dans le canton de
Berne**

Rapport final

**Périmètre du projet : Parc
régional Chasseral**

Phase du projet : 2017 - 2024

Impressum

Coordonnées canton / porteur du projet :

Office de l'agriculture et de la nature
Service de la promotion de la nature
Schwand 17
3110 Münsingen
info@anf.be.ch

Auteurs-trices/rédaction :

Service de la promotion de la nature
SCR Parc régional Chasseral

Version 1.0 ; 19.11.2024

Table des matières

1.	État des données	3
2.	Contexte.....	3
3.	Objectif.....	4
4.	Organisation	4
5.	Périmètre du projet.....	7
6.	Information, conseil et vulgarisation	9
7.	Mise en œuvre	12
8.	Atteinte des objectifs	18
9.	Contrôle des résultats	20
10.	Demande de poursuite du projet.....	23
11.	Bases	23
12.	Annexe	23

1. État des données

Les données utilisées pour les évaluations datent du 31 décembre 2023, à l'exception de celles relatives au conseil et à la vulgarisation (état au 31.03.2024).

2. Contexte

Depuis 2017 (soit après la révision), des projets de mise en réseau sont menés dans 11 régions du canton de Berne. Ces régions épousent les frontières des régions d'aménagement, des conférences régionales et des parcs naturels régionaux Chasseral et Gantrisch. Leurs périmètres correspondent pour l'essentiel à ceux des projets de qualité du paysage. Ils sont portés par le canton, qui veille également à ce qu'ils soient mis en œuvre conformément à la législation – ce qui permet d'harmoniser les objectifs posés aux plans d'état des lieux et les charges imposées à l'exploitation. Les services de coordination régionaux (SCR) assument certaines tâches de coordination et d'exécution sur la base de conventions de prestations.

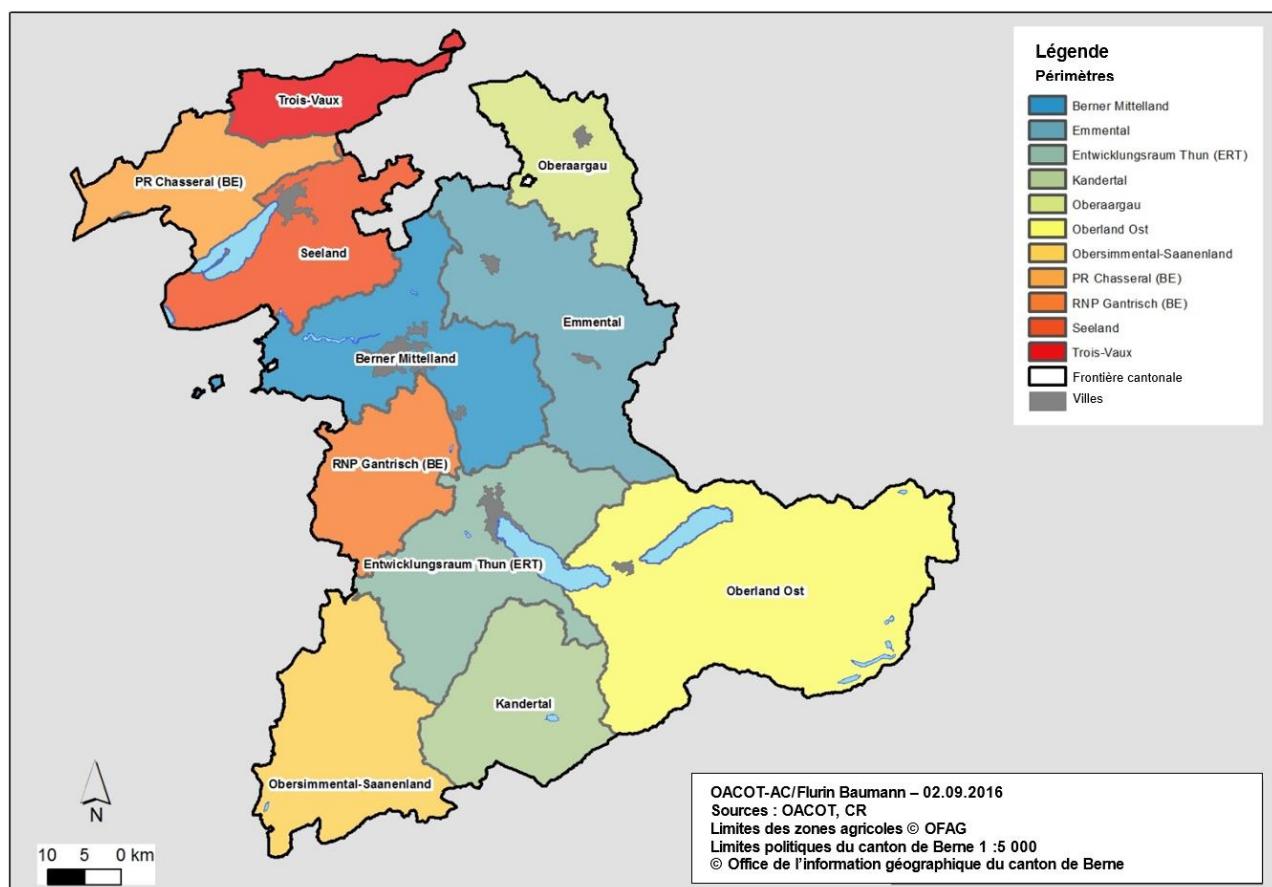


Illustration 1: Les onze périmètres des projets de mise en réseau correspondent pour l'essentiel à ceux des projets de qualité du paysage.

3. Objectif

Confédération

L'Office fédéral de l'agriculture a formulé les objectifs suivants dans son aide à l'exécution pour la mise en réseau selon l'OPD (décembre 2015, version 1.1) :

- Les projets de mise en réseau ont comme objectif le maintien et la promotion de la diversité naturelle des espèces sur la surface agricole utile.
- Dans ce but, des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont placées et entretenues de manière à créer des conditions favorables pour le développement et la dispersion des animaux et plantes.
- La diversité des habitats, caractéristique du paysage, et la mise en réseau de ces habitats (répartition territoriale) doivent être encouragées de manière à ce que des habitats importants soient disponibles pour de nombreuses espèces différentes.
- Les mesures d'un projet de mise en réseau doivent être définies en fonction des besoins des espèces cibles et caractéristiques localement présentes. Si des espèces cibles sont présentes dans une zone de projet, elles doivent être prises en compte.
- Des espèces cibles très exigeantes nécessitent la mise en place de mesures de conservation ciblées régies par la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Si des surfaces soumises à des exigences en vertu de la LPN sont présentes dans le périmètre du projet de mise en réseau (surfaces d'inventaires d'importance locale, régionale ou nationale), la priorité leur est accordée. Les synergies inhérentes aux projets de mise en réseau doivent être utilisées.

Canton

Toutes les exploitations pouvant bénéficier de paiements directs doivent avoir la possibilité d'annoncer les surfaces et objets de promotion de la biodiversité en vue de leur mise en réseau, et de les exploiter conformément aux exigences dans le but de contribuer à l'augmentation de la biodiversité.

4. Organisation

Porteur du projet

 Canton de Berne ; Office de l'agriculture et de la nature (OAN) ; Service de la promotion de la nature (SPN).

Tâches du porteur du projet

- Implication des offices cantonaux et services de coordination régionaux concernés dans les procédures stratégiques et opérationnelles
- Communication avec les offices fédéraux
- Regroupement des bases nationales et cantonales pertinentes pour le projet de mise en réseau
- Entretien de la base de données (GELAN)
- Examen des qualifications des spécialistes du conseil
- Organisation périodique de cours de formation continue pour les spécialistes du conseil
- Contrôles périodiques de mise en œuvre dans les exploitations agricoles
- Mise à disposition d'évaluations pour les rapports intermédiaires et finaux
- Entretiens de bilan avec les SCR

- Haute surveillance sur les SCR
- Dédommagement des SCR selon la convention de prestations

Service de coordination régional (SCR)

En 2024, le SCR est composé des membres suivants :

- Gerber Anatole, Parc régional Chasseral (secrétariat)
- Allemann-Gerber Daniela, CAJB
- Gerber Olivier, agriculteur Tramelan
- Fritz Jakob, agriculteur Haut du Vallon
- Tschanz Roland, agriculteur Bas du Vallon
- Berger Jean-Philippe, agriculteur Orvin
- Racine Yves, agriculteur Plateau de Diesse
- Juan Daniel, agriculteur Enges-Lignières NE (qualité du paysage)
- Siegenthaler Jean, agriculteur Haut du Vallon
- Blaser Lucien, Division forestière du Jura bernois
- Contesse Elisabeth, Pro Natura Jura bernois
- Bassin Albert, conseiller agréé
- Jolidon Emilien, conseiller agréé
- Scherrer Luc, FRIJ / représentant du porteur de projet (SPN)

Tâches du SCR

Les tâches définitives du SCR sont définies dans une convention de prestations conclue entre le SCR et l'OAN. Elles portent sur les aspects suivants :

- Organisation et gestion du SCR
- Comptabilité autonome selon la convention de prestations
- Regroupement des bases régionales et communales pertinentes pour les projets de mise en réseau
- Participation au développement du projet en s'inspirant des bases régionales de maintien et de promotion de la biodiversité
- Nomination et rémunération d'une personne responsable de l'administration pour l'examen annuel des SPB nouvellement annoncées
- Nomination des spécialistes du conseil selon les exigences du porteur du projet
- Coordination des prestations de conseil obligatoires selon le concept de conseil du porteur du projet
- Organisation de séances d'information facultatives pour les agricultrices et agriculteurs, coordination avec les services de vulgarisation cantonaux (en l'occurrence la Fondation rurale interjurassienne FRI)
- Information de la population habitant le périmètre sur les buts du projet
- Aide à la rédaction de rapports intermédiaires et finaux selon les exigences minimales du porteur du projet
- Coordination d'autres projets régionaux pertinents pour le projet de mise en réseau

Commission spécialisée de la biodiversité

Cette commission mise en place par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) revêt une fonction consultative (art. 35, al. 1 et 2 OPN). Elle couvre le thème de la biodiversité dans toute son ampleur, en se concentrant sur le niveau stratégique.

Groupe de base Biodiversité et paysage

Membres :

- Kaspar Reinhard, BHP Raumplan, direction
- Raymond Beutler, OACOT
- Florian Burkhalter, OAN
- Adrian Kräuchi, président du groupe d'accompagnement du SCR
- Barbara Mosimann, OAN
- Ruedi Ramseyer, OAN

Jusqu'en 2021 : Flurin Baumann, OACOT

Bendicht Moser, OAN

Jusqu'en avril 2024 : Daniel Lehmann, président de la Commission spécialisée de la biodiversité

Tâches :

- Attribution de mandats au groupe de projet
- Validation des différentes étapes du modèle de mise en œuvre
- Soutien spécialisé du groupe de projet
- Conseil au domaine spécialisé Compensation écologique et contrats du Service de la promotion de la nature (SPN) lors de tâches d'exécution menées en vertu de la LPN et de l'OPD
- Traitement des propositions du groupe d'accompagnement du SCR

Le groupe peut proposer au SPN des adaptations et modifications relevant de son champ d'activité. La compétence décisionnelle et, partant, la responsabilité continuent d'incomber à l'OAN, représenté par le SPN.

Groupe d'accompagnement du service de coordination régional

Le groupe d'accompagnement SCR se compose de déléguées et délégués des services de coordination régionaux (art. 15c OPBNP). Son activité de base consiste à conseiller l'OAN dans la mise en œuvre des projets de qualité du paysage et de mise en réseau selon l'OPD (art. 15c, al. 4 OPBNP) ; elle se situe donc au niveau opérationnel.

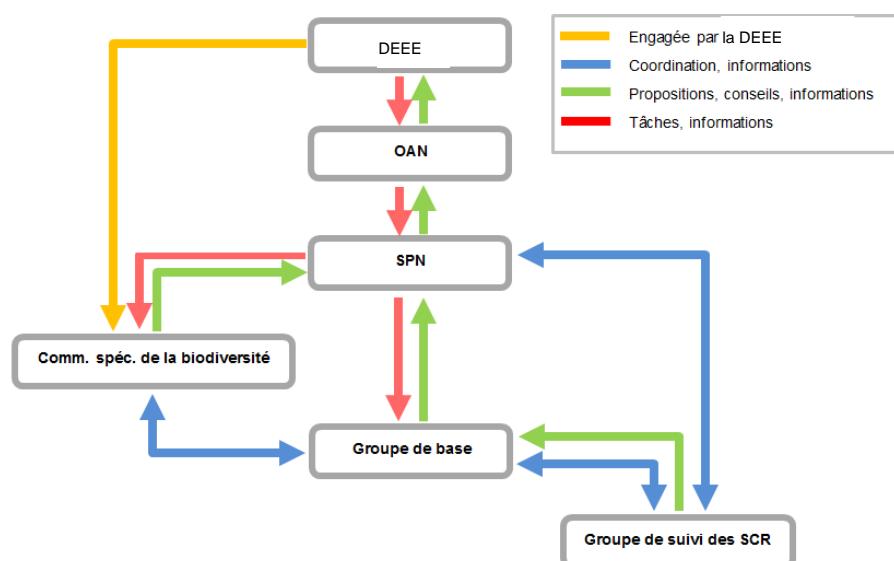


Illustration 2 : l'organigramme définit les modalités de collaboration entre les différents organes.

5. Périmètre du projet

Superficie	337 km ²
Surface agricole utile (SAU)	2016 : 12'900 ha 2023 : 11'537 ha
Nombre d'exploitations (SAU)	2016 : 422 2023 : 392
Population	Env. 28'800 personnes

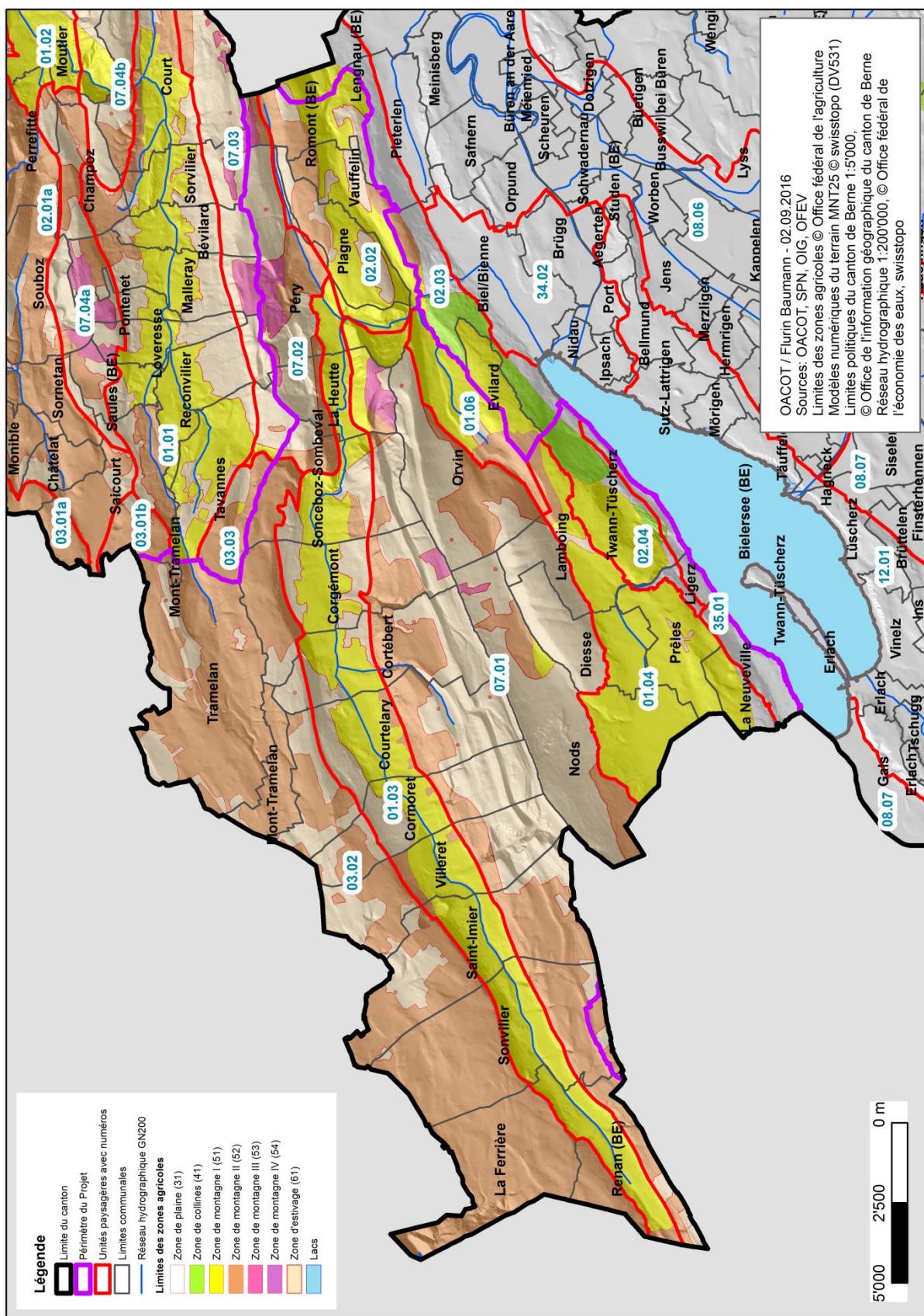


Illustration 3 : périmètre du projet avec unités paysagères, frontières communales, cours et plans d'eau ainsi que limites de zones agricoles

6. Information, conseil et vulgarisation

Communication des informations

Avant et pendant la phase de mise en œuvre du projet, le canton a informé les cheffes et chefs d'exploitation des mesures, charges et conditions-cadres applicables. Il a communiqué ces informations à l'ensemble des exploitations à l'occasion des recensements des données agricoles, que ce soit par courrier postal, courrier électronique ou en combinaison avec le bulletin d'information des services de vulgarisation cantonaux (Inforama et FRI). Durant la phase d'introduction, l'INFORAMA et la Fondation rurale interjurassienne ont en outre profité des séances et visites sur le terrain pour mener une campagne d'information.

Les responsables des offices de recensement ont été informés régulièrement de l'avancée du projet lors des cours ordinaires de formation continue.

Durant le recensement agricole, le canton a mis à disposition une offre de conseil téléphonique (hotline).

À titre complémentaire, le SCR a mis en place les canaux suivants pour informer les cheffes et chefs d'exploitation ainsi que le public :

- En début de projet, en 2017, deux séances ont été organisées pour informer les exploitants des nouveautés (6 et 8 février 2017)
- Pour les vignerons, dont la situation est particulière, une lettre spécifique leur a été adressée en début de projet. De plus, une information a été donnée par le SCR lors de l'assemblée générale de la Fédération des vignerons du lac de Biel le 7.7.2020 à Douanne.
- Le mode de financement local des conseils demande l'envoi d'une facture annuelle. Ce courrier a permis d'informer annuellement les exploitants de diverses opportunités ou nouveautés au cours du projet.
- En particulier, cette lettre a permis de rappeler à chaque exploitation les exigences concernant le conseil/vulgarisation et les possibilités qui s'offrent à elle pour remplir les conditions. Le rappel des conditions d'exploitation ou des changements importants (p.ex. simplification pour les haies qualité 2 en 2019) ont pu être indiquées par ce biais. Des informations concernant les possibilités de soutien aux plantations par les CQP ont aussi permis de relancer l'intérêt pour ces mesures en 2023.

Conseil/vulgarisation

Dans le cadre du projet de mise en réseau, les cheffes et chefs d'exploitation ont dû avoir recours au moins une fois à des prestations de conseil ou de vulgarisation. Seules les exploitations qui avaient connu un changement à leur tête durant les trois années de mise en œuvre (2022-2024) ont été dispensées de cette obligation.

Dans le canton de Berne, des prestations de conseil individualisées ou de vulgarisation par petits groupes ont été proposées en matière de mise en réseau. La plupart des cheffes et chefs d'exploitation ont opté pour la seconde variante (voir tableau 1).

	État au 31.12.2020		État au 31.03.2024			
	Projet Chasseral			Canton de Berne		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exploitations avec mise en réseau	324		321		8558	
Exploitations ayant rempli leurs obligations	247	76%	309	96%	8334	97%
Vulgarisation par petits groupes	231	94%	256	83%	6076	73%
Conseil individualisé	16	6%	17	6%	1382	17%

Tableau 1 : prestations de conseil/vulgarisation en matière de mise en réseau fournies au 31.03.2023.

Remarque : la somme des exploitations ayant eu recours à des prestations de vulgarisation par petits groupes et à des prestations de conseil individualisées n'équivaut pas forcément à celle des « exploitations ayant rempli leurs obligations », car cette rubrique comprend également les exploitations qui n'ont pas besoin de recourir à ces prestations parce qu'elles ont connu un changement d'exploitante ou d'exploitant en 2022, 2023 ou 2024.

Développement des prestations de conseil/vulgarisation depuis le rapport intermédiaire

Les activités de vulgarisation en allemand ont pu être menées à bien dans cette deuxième moitié de période de projet, après les limitations dues au Covid.

Des principes pour déterminer quelles exploitations avaient encore droit au conseil pris en charge ont été discutés et appliqués ces dernières années par le SCR, pour éviter que les exploitations les moins motivées bénéficient de conseils individuels, alors que les plus intéressées se contentent des conseils en petits groupes, moins spécifiques.

Sondage sur les prestations de conseil/vulgarisation en matière de mise en réseau

En mars 2024, le canton a mené un sondage sur l'obligation de recourir à des prestations de conseil ou de vulgarisation en matière de mise en réseau auprès des agricultrices et agriculteurs (N = 3000 ; 774 réponses), des offices de recensement (N = 338 ; 145 réponses), des conseillères et conseillers régionaux (N = 30 ; 17 réponses), des onze services de coordination régionaux (SCR) ainsi que des centres de vulgarisation cantonaux (INFORAMA/FRI).

Durant la période de mise en réseau actuelle (2017-2024), environ trois quarts des agricultrices et agriculteurs sondés dans le canton de Berne ont eu recours à des prestations de vulgarisation par petits groupes, et un quart à des prestations de conseil individualisées. Ces prestations ont surtout permis d'adapter les variantes d'utilisation des prairies, de procéder à des optimisations sur les surfaces existantes et d'annoncer de nouvelles surfaces. Environ 60% des agricultrices et agriculteurs avouent que les conseillères et conseillers ne sont pas parvenus à les motiver pour mettre en œuvre de nouvelles mesures en faveur de la biodiversité ou pour adapter leur mode d'exploitation. Les personnes sondées semblent toutefois faire preuve d'un grand intérêt pour les possibilités de mise en valeur favorables à la biodiversité dans

l'agriculture. À l'avenir, environ 40% des agricultrices et agriculteurs sondés choisiraient des prestations de conseil individualisées. Ces dernières devraient en premier lieu couvrir les thèmes de la biodiversité et de la qualité du paysage. La plupart des agricultrices et agriculteurs estiment que les conseillères et conseillers ont des compétences suffisantes dans ces deux domaines ; ils ne sont pas contre qu'un tiers à estimer que les conseillères et conseillers ont une connaissance suffisante des espèces en général et des besoins des espèces cibles et caractéristiques en particulier. Seulement un quart des agricultrices et agriculteurs sondés aimerait en outre que d'autres thèmes tels que le bilan de fumure, l'économie d'entreprise et la détention d'animaux soient abordés, et environ 70 % apprécient de pouvoir choisir eux-mêmes leur conseillère ou conseiller. Enfin, ils ne souhaitent pas payer trop cher pour des prestations de conseil ou de vulgarisation en matière de mise en réseau : seul un quart d'entre eux accepterait de débourser plus de 100 francs pour des prestations de conseil individualisées dans ce domaine.

Les conseillères et conseillers sondés sont une majorité (60 %) à préférer les prestations de conseil individualisées, mais estiment qu'il est utile et pertinent de combiner les deux variantes. Les séances de vulgarisation par petits groupes permettent de communiquer facilement des informations pratiques sur la mise en réseau, d'encourager l'échange social et de développer un sentiment de cohésion. Les prestations de conseil individualisées permettent pour leur part de se focaliser sur les besoins et les particularités des différentes exploitations, ce qui est un bon moyen de traiter de thématiques complexes et de discuter de mesures spécifiques. Environ trois quarts des conseillères et conseillers indiquent que les agricultrices et agriculteurs se montrent intéressés lors des séances de conseil ou de vulgarisation, et la plupart (82 %) apprécient que ces derniers puissent choisir eux-mêmes la personne qui va les conseiller.

Les SCR sont pour la plupart satisfaits de la manière dont les prestations de conseil et de vulgarisation sont organisées actuellement. Les séances de vulgarisation par petits groupes devraient si possible être maintenues, car elles permettent elles aussi de fournir des conseils de bonne qualité si elles sont bien préparées. Il faudrait inclure une visite sur le terrain dans cette prestation, stimuler les discussions entre les agricultrices et agriculteurs à l'aide d'exemples concrets et continuer à favoriser des échanges de qualité entre les organisations pour que toutes les parties impliquées soient au clair sur leurs rôles et leurs tâches. Pour finir, les SCR jugent important que les connaissances et les expériences des conseillères et conseillers régionaux soient prises en compte pour le développement des projets de mise en réseau.

L'INFORAMA est satisfait de la répartition des rôles et des tâches en vigueur dans le domaine du conseil/de la vulgarisation en matière de mise en réseau, mais estime que les responsabilités attribuées aux SCR en matière de coordination doivent être fixées de manière plus contraignante. Il pense que les séances de vulgarisation par petits groupes sont judicieuses pour motiver les agricultrices et agriculteurs critiques à l'égard des projets de mise en réseau et estime pertinent de combiner les prestations de vulgarisation par petits groupes avec les prestations de conseil individualisées. L'INFORAMA recommande en outre de renforcer les structures favorisant la biodiversité et appelle au maintien de la terminologie et des mesures qui ont fait leurs preuves.

La FRI remet en question l'obligation de se faire conseiller, qui peut influencer négativement la motivation des exploitantes et exploitants. Durant la période de mise en œuvre en cours, la FRI joue un rôle mineur en la matière ; elle pourrait envisager de s'investir davantage dans ces activités de conseil et de vulgarisation à l'avenir.

Les protagonistes sondés accordent une grande importance à la collaboration avec les offices de recensement : ces derniers ont une bonne connaissance du terrain, connaissent les agricultrices et agriculteurs et sont au courant des spécificités régionales. Ils peuvent servir de levier pour sensibiliser les exploitantes et exploitants au thème de la biodiversité et les motiver à se faire conseiller dans ce domaine. De plus, ils aident les agricultrices et agriculteurs à annoncer leurs surfaces de mise en réseau. Selon le sondage, les offices de recensement assument, occasionnellement à souvent, une fonction de conseiller dans le domaine des SPB, de la mise en réseau et de la qualité du paysage. Ils souhaitent notamment que les nouveautés apportées

aux projets de mise en réseau soient communiquées suffisamment tôt, que la documentation soit claire et intelligible, et que l'OAN soit facile à joindre durant la période de recensement.

En guise de complément aux prestations de conseil et de vulgarisation en matière de mise en réseau, le sondage attire l'attention sur le fait qu'il faudrait maintenir voire améliorer le flux d'informations (notices pour les exploitantes et exploitants, bulletins d'information pour communiquer des changements aux responsables des offices de recensement, brochures destinées aux communes et à la population pour les informer des résultats des campagnes de promotion de la biodiversité dans l'agriculture, etc.). De telles mesures motiveraient les exploitantes et exploitants, amélioreraient la collaboration entre l'ensemble des acteurs et renforceraient la confiance mutuelle.

7. Mise en œuvre

Participation		Nombre total d'exploitations	Exploitations avec mise en réseau	%
Canton de Berne	9048	8678		96%
PR Chasseral	392	349		89%

Tableau 2: nombre et pourcentage d'exploitations participant au projet de mise en réseau

Contributions versées par zone	Année	Zone	Contribution PR Chasseral	Contribution canton
	2023	Zone de montagne IV		CHF 3 857 706.50
	2023	Zone des collines III	CHF 47 081.60	CHF 3 487 847.40
	2023	Zone de montagne II	CHF 904 722.55	CHF 4 195 531.85
	2023	Zone de montagne I	CHF 489 438.40	CHF 3 296 252.80
	2023	Zone des collines		CHF 2 493 778.45
	2023	Zone de plaine	CHF 119 224.05	CHF 7 613 787.85

Tableau 3 : contributions pour la mise en réseau versées par zone agricole (2023)

Contributions versées
par type de SPB

■ 2016 ■ 2023

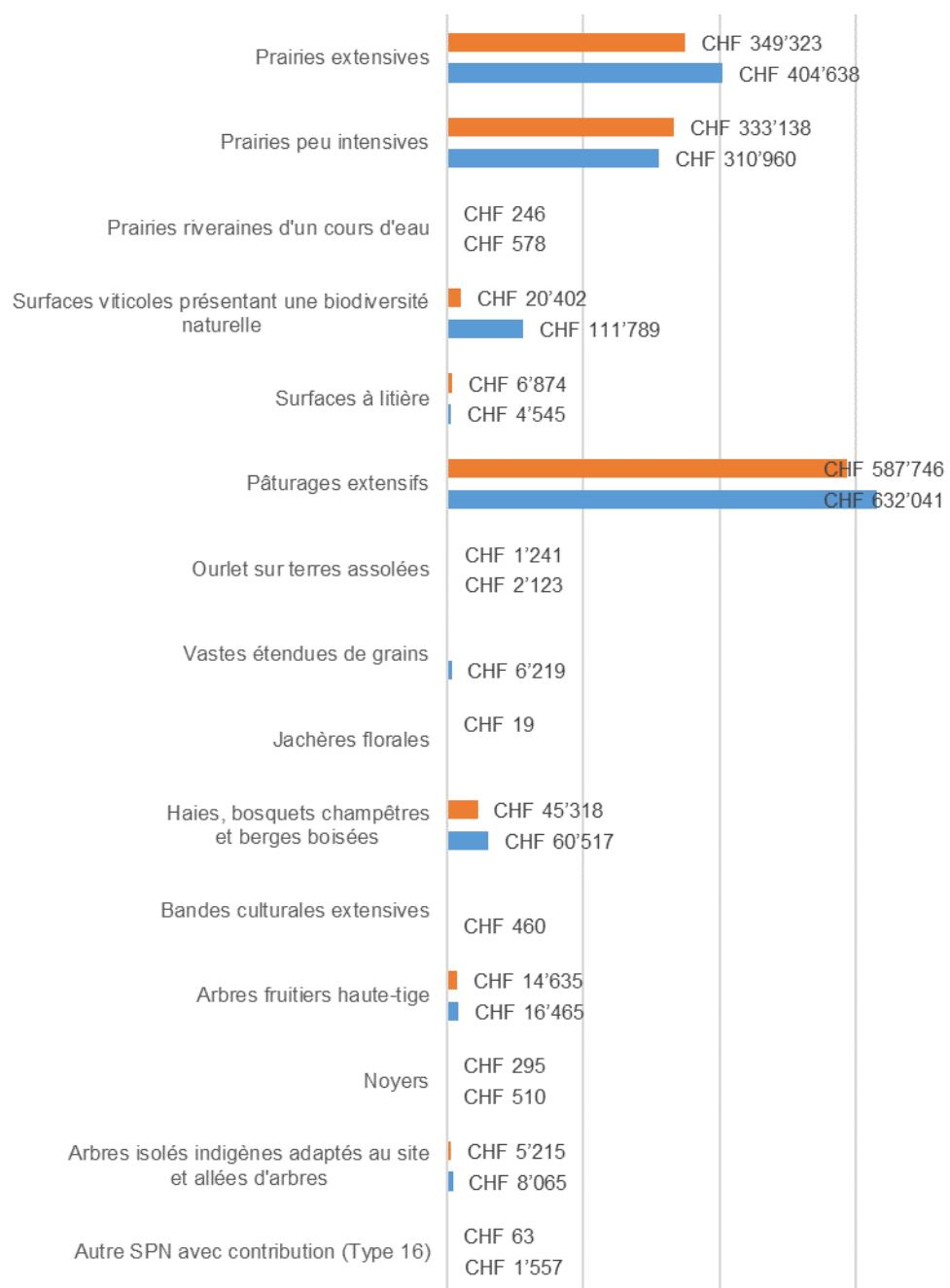


Illustration 4 : Contributions pour la mise en réseau versées par type de SPB à la fin de la dernière période de mise en œuvre (2016) et en 2023 dans la région du **PR Chasseral**.

Remarque : les pâturages boisés sont inclus dans les pâturages extensifs.

**Variantes d'utilisation
des prairies extensives
et des prairies peu inten-
sives**

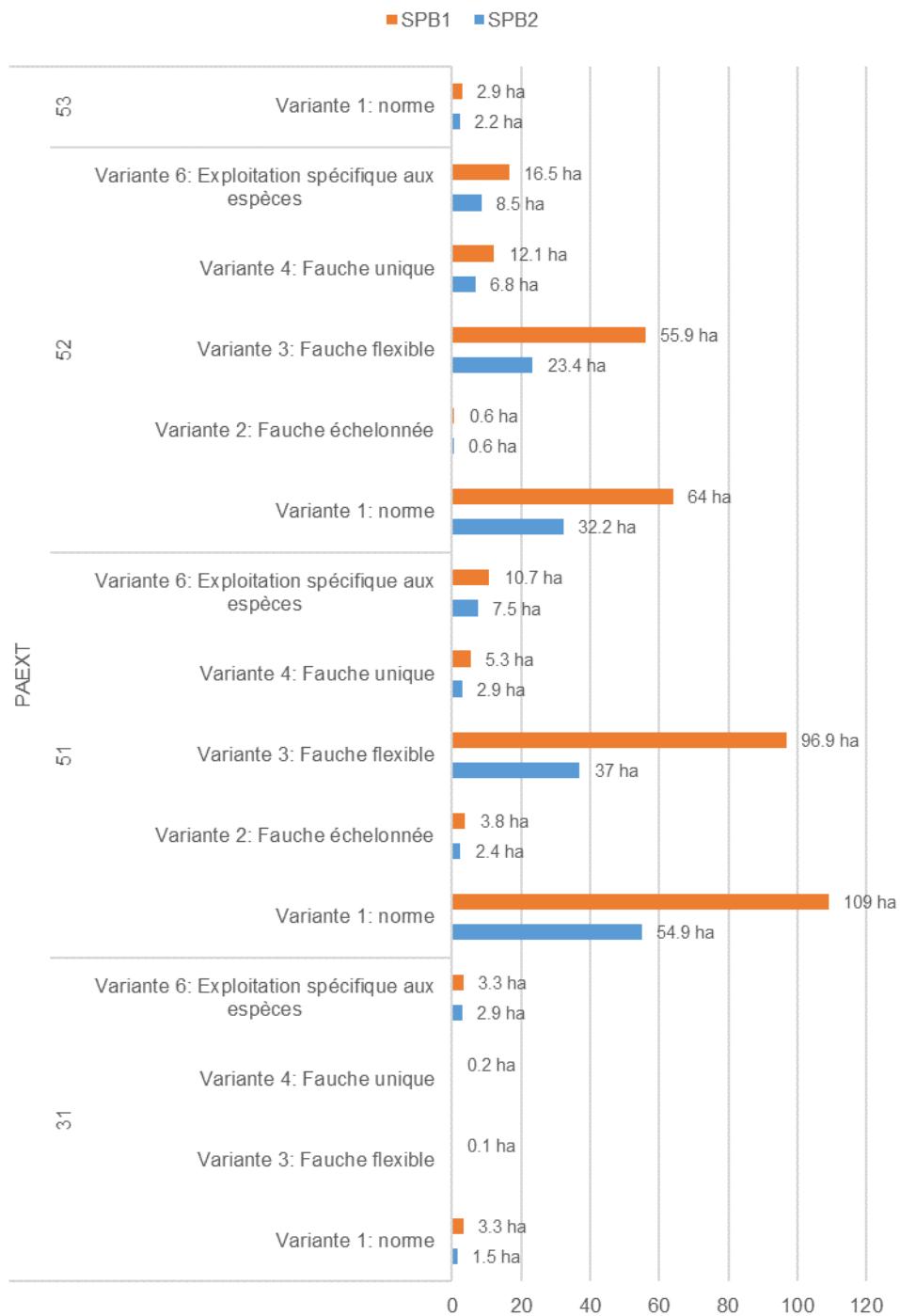


Illustration 5 : surfaces dévolues aux prairies extensives : répartition des variantes d'utilisation se-
lon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans la région du **PR Chas-
seral**

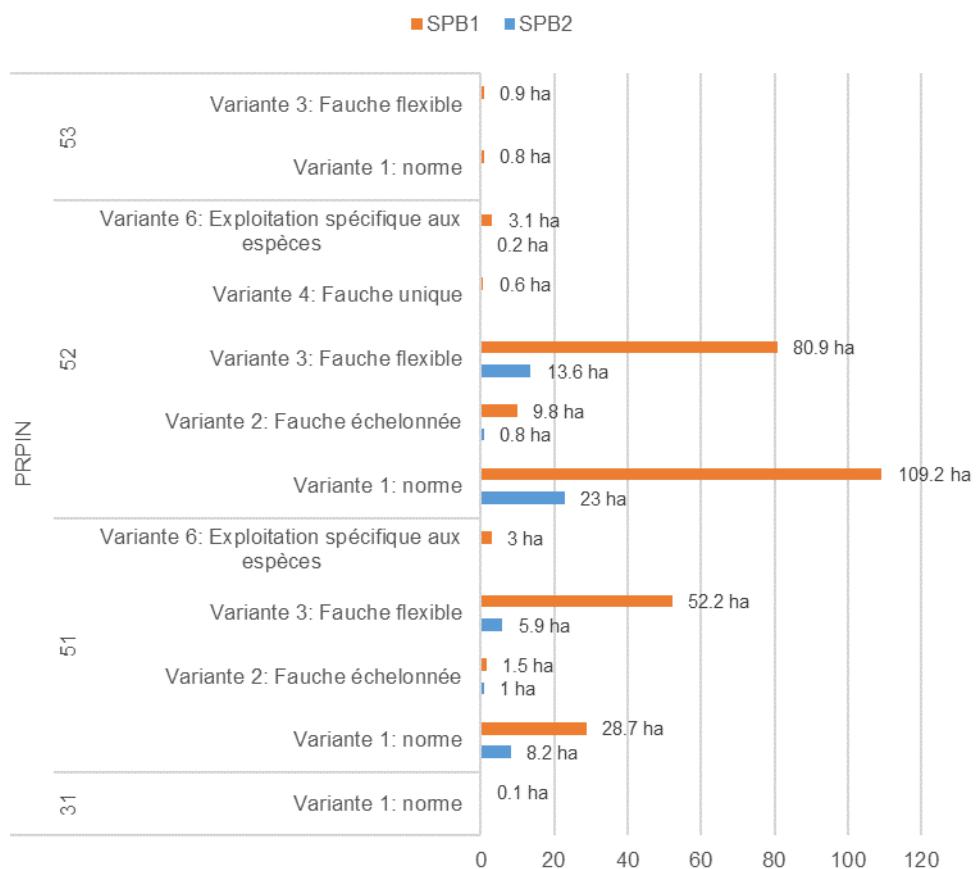


Illustration 6 : surfaces dévolues aux prairies peu intensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans la région du **PR Chasseral**

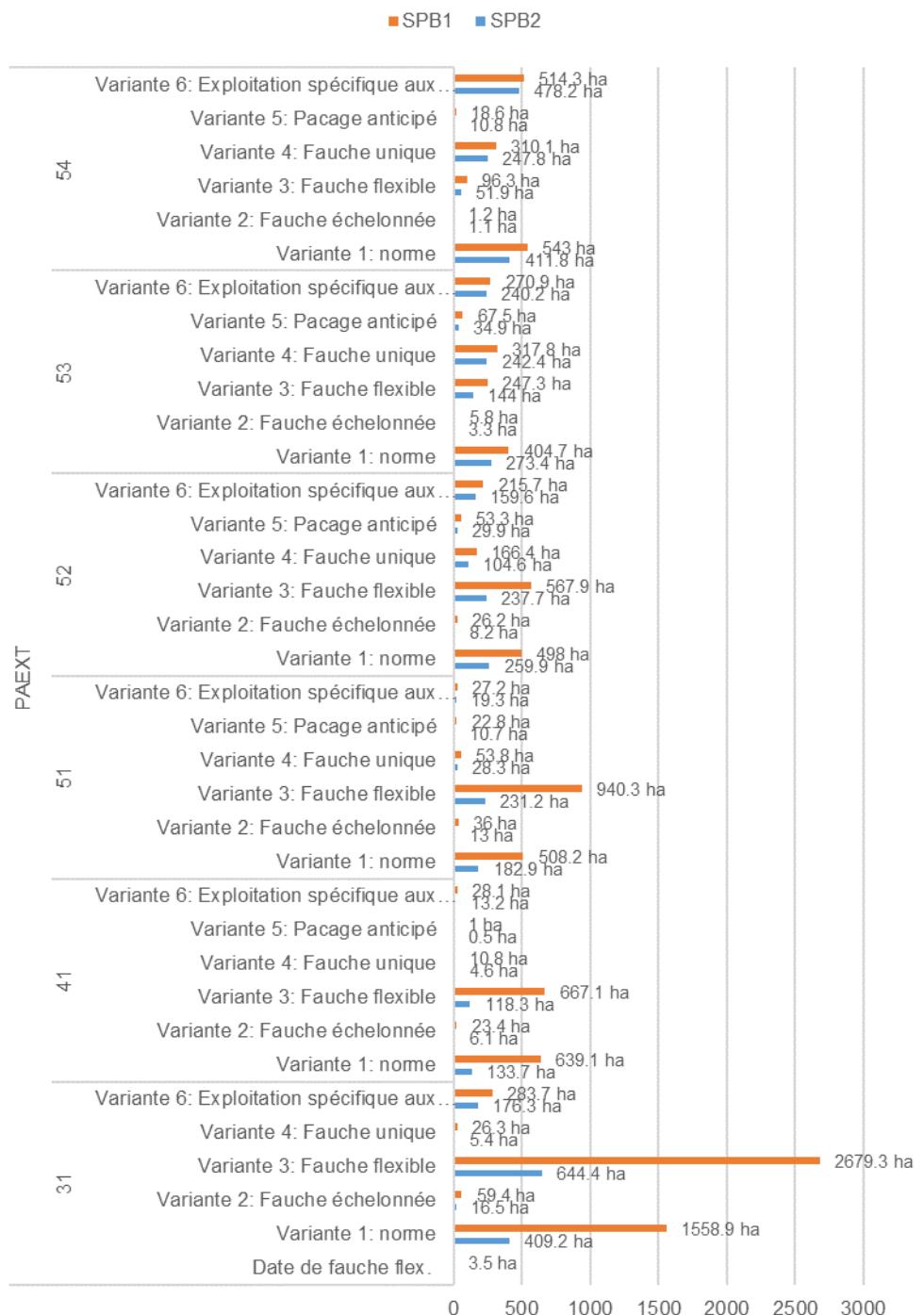


Illustration 7 : surfaces dévolues aux prairies extensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans le canton de Berne.

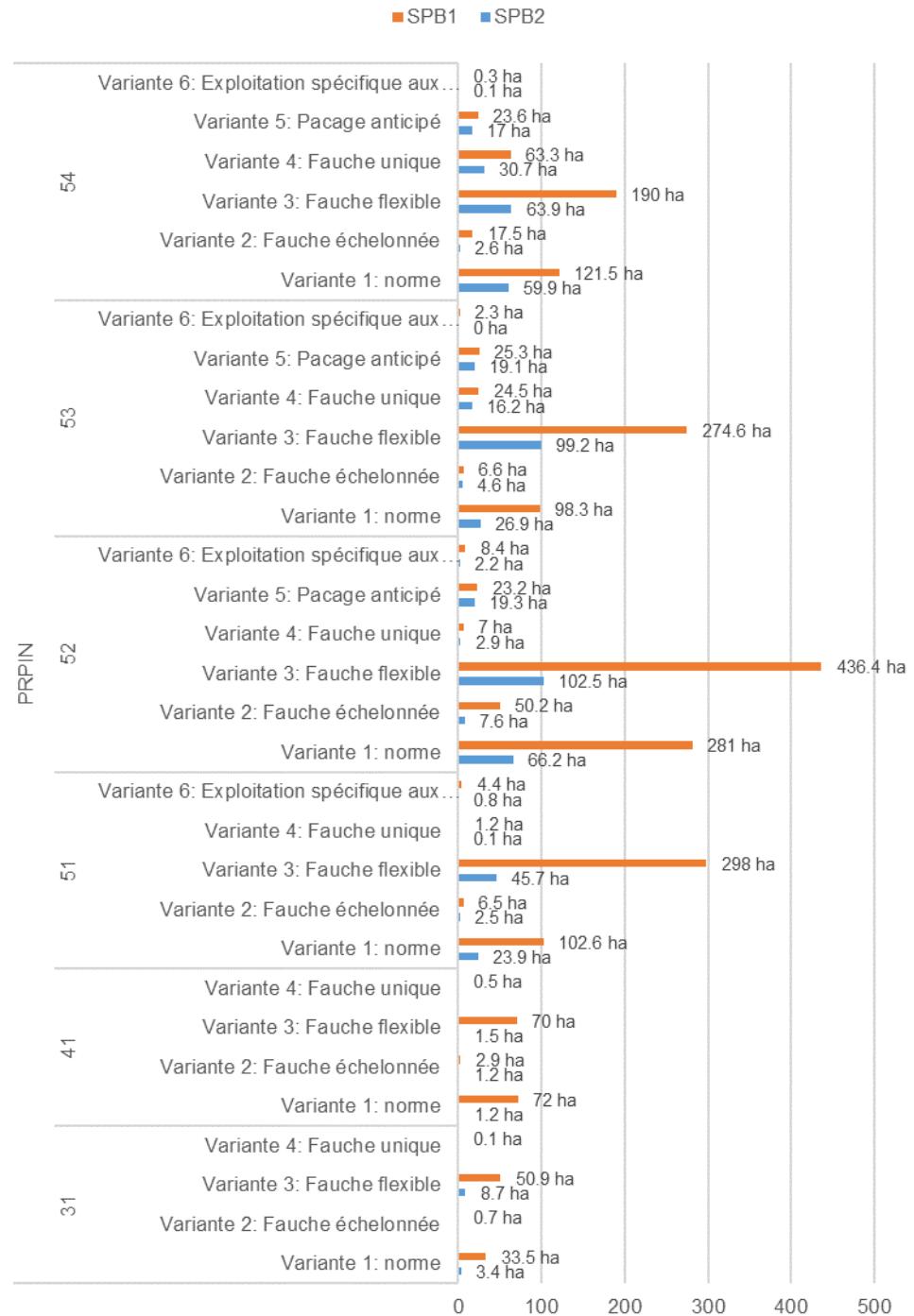


Illustration 8 : surfaces dévolues aux prairies peu intensives : répartition des variantes d'utilisation selon les zones agricoles et leur niveau de qualité (I ou II) dans le canton de Berne

8. Atteinte des objectifs

Objectifs d'effet	Comme il n'existe aucune donnée quantitative relative aux effectifs des espèces cibles et caractéristiques présentes sur le périmètre du projet lors du lancement et de la clôture de ce dernier, l'atteinte des objectifs d'effet ne fait l'objet d'aucune évaluation.
Objectifs de mise en œuvre quantitatifs	<p>Les objectifs de mise en œuvre quantitatifs ont permis de définir la superficie, la quantité minimale et les emplacements des surfaces de promotion de la biodiversité. Ils ont été fixés par unité paysagère et répartis en fonction des zones agricoles.</p> <p>Pour que le projet de mise en réseau puisse être poursuivi en 2025, au moins 80 % des objectifs de mise en œuvre définis doivent être atteints (OPD, annexe 4B, ch. 5.1).</p> <p>Le degré de réalisation de ces objectifs est visible en annexe.</p>

Évaluation générale :

En ce qui concerne les proportions de SPB dans la SAU ainsi que la proportion de SPB de haute qualité dans la SAU, les objectifs ont été atteints à plus de 90% dans toutes les unités paysagères et dans toutes les zones agricoles. Et ce, malgré des objectifs fixés nettement plus haut que les exigences minimales selon l'OPD. L'atteinte des objectifs quantitatifs est donc exemplaire.

Evaluation détaillée par unité paysagère et type de SPB :

En allant dans le détail des objectifs par unité paysagère et type de SPB, des déficits apparaissent le plus souvent dans deux cas :

- 1) Pour les SPB très rarement annoncées (p.ex. ourlets), pour lesquelles les valeurs cibles avaient simplement été reprises de l'état initial. Il suffit ainsi qu'un exploitant change de pratique pour causer un déficit.
- 2) Regroupement des prairies et des pâturages : pour l'UP 2.02 Plagne-Vauffelin-Romont par exemple, les PRPIN sont en déficit, mais les PREXT compensent largement. Ces « faux déficits » sont résolus en regroupant les prairies, et la même démarche a été faite pour les pâturages (PREXT et PABOI).

On peut néanmoins faire quelques remarques de détail :

Massif de Chasseral (UP 7.01) :

Le nombre de haies avec qualité 2 est assez faible, mais suite aux contacts pris après le rapport intermédiaire, deux exploitants ont annoncé la qualité sur leurs haies.

Montoz versant sud (UP 7.02) :

En ZM3 et ZM4, les prairies sont en déficit, ce qui est largement compensé par les pâturages (les SPB couvrent plus de 37% de la SAU).

Plagne-Vauffelin-Romont(UP2.02)

Comme lors du rapport intermédiaire, les AFHTI sont en déficit. Ils avaient diminué depuis le début du projet. Entre le rapport intermédiaire et 2023, les contacts pris avec les exploitants concernés ont permis de passer de 300 à 389 fruitiers avec réseau ou qualité, mais le nombre total de fruitiers SPB a continué à diminuer, de 567 à 499. Cela s'explique surtout par les vergers en zone à bâtir, qui finissent par disparaître ou ne sont plus annoncés en raison de la durée des contrats.

Plateau de Diesse (UP 1.04)

Cette UP comprenant les terres les plus productives de la région a toujours été en déficit de proportion de SPB par rapport aux exigences de l'OPD. Avec 11.4% de la SAU en SPB, l'objectif de 12% continue de s'approcher. De plus, suite aux contacts

pris après le rapport intermédiaire, le nombre d'AINDI annoncés a augmenté de 153 à 211 (dont réseau : de 48 à 121).

Vignoble du lac de Bienne (UP 35.01)

Les objectifs sont très largement atteints grâce aux nombreuses vignes annoncées en SUIVIT (35% de la SAU sont annoncés en SPB, 18% avec réseau/qualité). Par contre, les prairies SPB sont en dessous de l'objectif (78%), même si elles ont presque doublé depuis 2016. L'objectif a peut-être été fixé un peu trop haut. La situation est similaire pour les haies SPB : seulement 39% de l'objectif atteint, même si la quantité de haies annoncées a presque doublé depuis 2016.

Une réflexion est en cours pour l'entretien des toutes petites prairies, coûteuses à entretenir mais de très haute valeur écologique. Les contributions SPB et réseau sont probablement insuffisantes pour permettre cet entretien et d'autres pistes sont explorées. Suite au rapport intermédiaire, une évaluation rapide par photos aériennes de toutes les haies et prairies potentiellement intéressantes a été menée. Le résultat sert de base de travail pour ce projet du Parc Chasseral.

Vallon de Saint-Imier (UP 1.03)

Les SULIT ont continué à diminuer depuis le rapport intermédiaire et c'est dommage pour ces surfaces à haute valeur écologique. A surveiller.

9. Contrôle des résultats

Recensements effectués dans le périmètre du projet

Tarier des prés *Saxicola rubetra* aux Convers / Renan : suivi effectué par Albert Bas-sin sur mandat de la Station ornithologique suisse depuis 2009. Les synergies et la coordination avec le projet réseau sont fortes ; malgré les mesures de protection des nids découverts, le nombre de territoires de cette population isolée est en diminution.

Alouette des champs *Alauda arvensis* sur le Plateau des Reussilles / Tramelan : un projet de suivi et de test de mesures de promotion de l'espèce en zone de production herbagère est en cours par le bureau Natura sur mandat de la Station ornithologique suisse. La densité de territoire est faible dans ce secteur avec 12 territoires pour une surface d'étude de 393ha (2021). Une légère augmentation est observée depuis le début du projet mais devra se confirmer à l'avenir. En zone principalement herbagère, au moins 10% de la SAU devrait être exploitée extensivement (en priorité avec des prairies extensives) pour garantir un milieu adéquat (Jenny, Michler, Zellweger-Fischer, Birrer & Spaar, 2014). Or, le secteur d'étude comporte actuellement seulement 4.8% de surfaces en prairies extensives, peu intensives et pâturages extensifs. En considérant les mesures du projet (\neq SPB) mises en place en 2024, 7.6% du secteur d'étude comporte des surfaces favorables à l'Alouette des champs.

Suivi de l'Alouette lulu *Lullula arborea* et du Pipit des arbres *Anthus trivialis* dans le Parc Chasseral, deux espèces typiques des pâturages secs diversifiés : Un relevé complet de l'Alouette lulu a été fait en 2006 puis en 2017, et en 2020-2021 pour le pipit. Des relevés annuels pour ces deux espèces sont effectués sur deux surfaces, très majoritairement en zone d'estivage. L'alouette est en forte augmentation alors que le pipit est plutôt en diminution. Le lien avec le réseau est cependant faible, puisqu'il y a très peu de présence de ces deux espèces en SAU.

Analyse cantonale relative à l'effet des SPB et des mesures de mise en réseau sur la biodiversité

Cette analyse avait pour objectifs de démontrer l'effet des SPB et des mesures de mise en réseau sur les peuplements végétaux ainsi que sur les populations de papillons diurnes et d'oiseaux, et d'exposer les différences entre les niveaux de qualité QI et QII. À cet effet, le canton a mandaté l'entreprise *Hintermann & Weber AG* pour évaluer les données 2020-2021 du Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD). Le MBD se concentrant sur des tendances nationales observées sur l'ensemble du paysage, il recense surtout les espèces fréquentes et largement répandues. Les évaluations régionales comme celles effectuées en l'occurrence pour le canton de Berne ne mettent en évidence que des tendances globales : il n'est pas possible d'en tirer des conclusions sur les espèces menacées des listes rouges ou sur les milieux naturels rares.

Dans l'ensemble, le nombre des espèces cibles et caractéristiques présentes aux limites des zones agricoles est similaire sur les surfaces d'échantillonnage de 1 km² aménagées dans le canton de Berne et sur celles se trouvant dans le reste de la Suisse ; durant la période sous contrôle, il a connu une évolution légèrement positive. Le nombre d'espèces végétales et de papillons diurnes (voir ill. 9), a notamment tendance à augmenter. Des analyses approfondies montrent que cette évolution s'explique aussi par des effets climatiques favorables au développement des espèces thermophiles et d'un nombre particulièrement élevé de papillons diurnes. Chez les oiseaux, certaines espèces prospèrent alors que plusieurs autres (p. ex. celles qui nichent dans les haies) connaissent une évolution négative. De manière générale, c'est sur les oiseaux que les SPB semblent avoir le moins d'effets positifs.

Les analyses montrent en outre que, conformément aux attentes, le nombre d'espèces et d'individus OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) rencontrés augmente proportionnellement à la part de SPB que présente la surface d'échantillonnage. Ce constat vaut toutefois surtout pour les surfaces QII (voir ill. 10), l'influence des surfaces QI étant difficile à prouver. En conséquence, c'est sur le Plateau, où il n'y a que peu de surfaces QII, que le nombre d'espèces et d'individus est nettement le plus bas, alors que le potentiel naturel y serait le plus élevé.

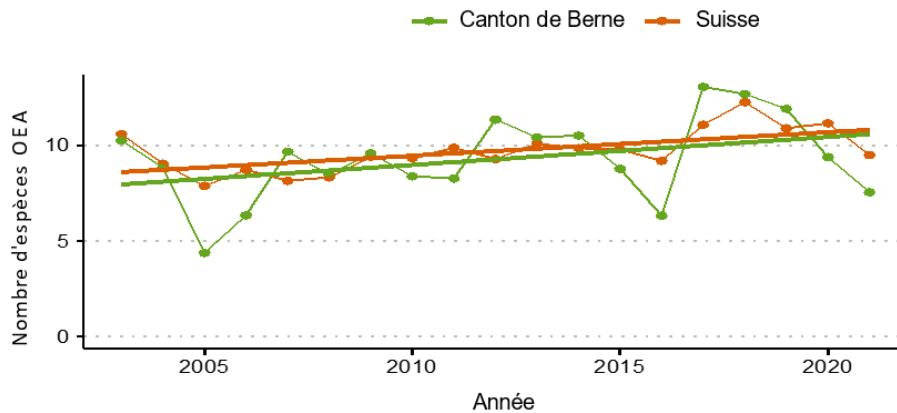


Illustration 9 : développement des espèces OEA (objectifs environnementaux pour l'agriculture) : le nombre de papillons diurnes OEA recensés sur les surfaces d'échantillonage MBD est similaire dans le canton de Berne et dans le reste de la Suisse. L'évolution observée entre 2003 et 2021 est également similaire (et légèrement positive).

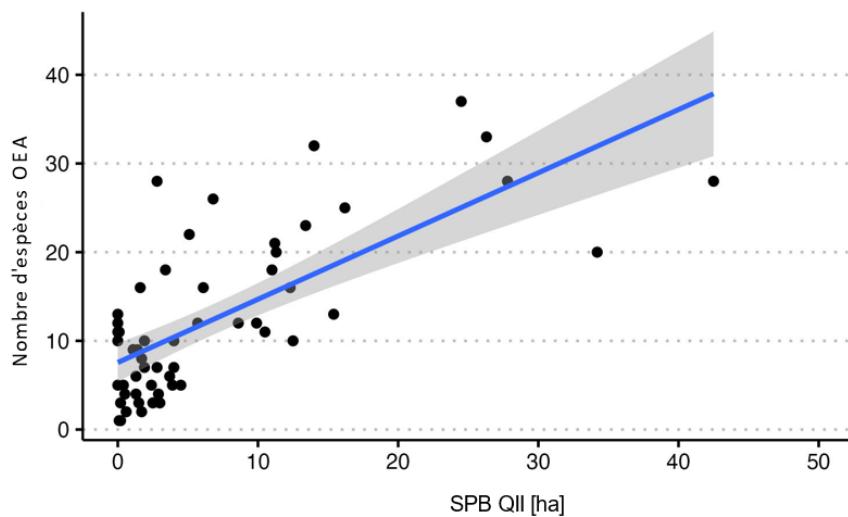


Illustration 10 : influence des SPB QII sur le nombre de papillons diurnes : plus la part QII des surfaces d'échantillonage de 1 km² est élevée, plus le nombre de papillons diurnes OEA est important. Cet effet positif s'observe surtout sur les surfaces à haute proportion de SPB sises sur le versant nord des Alpes. La bande grise équivaut à un degré de fiabilité de 95%.

Les surfaces QII ont donc un effet clairement positif sur le nombre d'espèces et d'individus. Au niveau des surfaces QI ou de la mise en réseau, par contre, aucun effet positif ou presque n'est attesté (voir ill. 11). Ce constat vaut surtout pour le Plateau. Comme dans le canton de Berne, une SPB QI est en général également annoncée pour la mise en réseau, la preuve est donnée que l'orientation actuelle de l'outil « mise en réseau » n'y déploie pas encore l'effet voulu. La comparaison entre la variante d'utilisation 1 « standard » (date de fauche selon OPD, 10 % de bande refuge) et la variante 3 « flexible » (date de la 1^{re} fauche libre, intervalle d'utilisation de 8 semaines, 10 % de bande refuge) des prairies extensives peut fournir une explication en la matière : la densité des papillons diurnes est nettement plus basse sur les surfaces pour lesquelles la première date de fauche est libre (voir ill. 12).

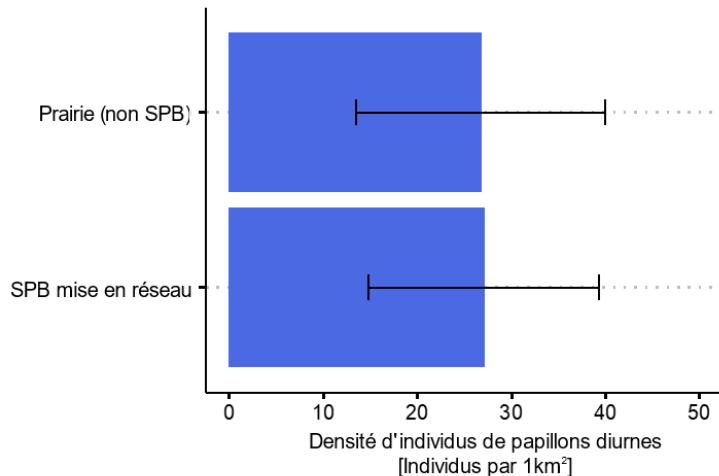


Illustration 11 : influence de la mise en réseau sur le nombre de papillons diurnes recensés sur le Plateau : dans cette région, les surfaces Q1 / surfaces de mise en réseau ne présentent aucun effet mesurable sur le nombre d'individus OEA. Les blocs présentent un degré de fiabilité de 95 %.

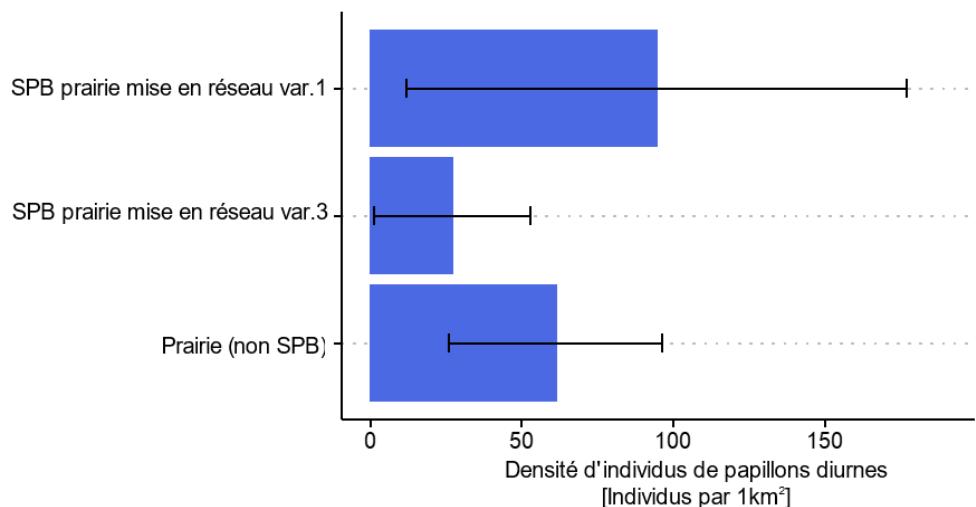


Illustration 12 : influence des différentes variantes d'utilisation sur le nombre de papillons diurnes sur le Plateau et dans le massif du Jura : c'est dans les prairies où la variante d'utilisation 1 (standard) est appliquée que le nombre moyen d'individus est le plus élevé, alors que les prairies avec la variante 3 (fauche flexible) ont tendance à abriter moins de papillons diurnes que les autres prairies (qui ne sont pas annoncées en SPB). Les blocs présentent un degré de fiabilité de 95 %.

Selon une étude concernant les dates de fauche des deux variantes d'utilisation les plus fréquentes (« standard » et « flexible »), menée conjointement par la Haute école spécialisée HAFL et l'Université de Berne (Hold, Humbert & Zingg, 2022) sur mandat du canton de Berne, les prairies extensives avec date de fauche flexible sont en moyenne fauchées bien avant la date officielle fixée par l'OPD (zone de plaine -6 jours ; ZM I+II -14 jours ; ZM III+IV -8 jours). Dans les zones de montagne I+II, les prairies SPB avec fauche flexible ne sont pas seulement utilisées plus tôt, mais aussi plus fréquemment. Au fil du temps, les prairies SPB avec fauche flexible passent plus rarement du niveau de qualité I au niveau de qualité II que les prairies avec mode de fauche standard.

Au niveau de l'exploitation, les variantes de fauche n'aboutissent donc pas à la mosaïque d'utilisation souhaitée du point de vue écologique. Dans les zones de montagne I et II, en particulier, le mode de fauche flexible se traduit par une utilisation

plus intensive (Hold, Humbert & Zingg, 2022). Le fait d'avancer la date de fauche empêche un certain nombre d'insectes d'achever leur cycle de développement. Les résultats de l'étude sur les variantes d'utilisation et de l'analyse des données MBD montrent que les variantes d'utilisation doivent être réévaluées.

10. Demande de poursuite du projet

Avec le présent rapport, nous demandons à l'OFAG de pouvoir poursuivre le projet de mise en réseau PR Chasseral tel quel jusqu'au 31 décembre 2027.

Nous serions reconnaissants d'obtenir une réponse rapidement, de manière à pouvoir indiquer au plus vite aux exploitantes et exploitants s'ils peuvent poursuivre sur leur lancée ou s'ils doivent procéder à des adaptations.

11. Bases

- Projet de mise en réseau PR Chasseral, Office de l'agriculture et de la nature, *état au 15.09.2016* (rapport de projet)
- Projet de mise en réseau PR Chasseral, *état au 25.05.2021* (rapport intermédiaire)
- Aide à l'exécution pour la mise en réseau, OFAG, *version du 27.07.2016*
- Ordonnance sur la préservation des bases naturelles de la vie et des paysages (OPBNP), *état au 01.01.2017*

12. Annexe

- Objectifs de mise en œuvre pour les réseaux écologiques

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral

Description

Cette première page donne un aperçu de:

- Proportion des SPB de la SAU et
 - Prop. des SPB de haute qualité écologique de la SAU.

Pour chaque unité paysagères d'une région de projet. Divisé en fonction de la zone de plaine (31), zone des collines (41) und zones de montagne I à IV bis 4 (51 - 54).

Ces valeurs sont tirées des tableaux des différentes unités paysagères dans les pages suivantes. Dans certains unités paysagères, des zones ont été combinées.

Dans les pages suivantes, un tableau a été créé pour chaque unité paysagère . Là, les totaux individuels des cultures par zone sont listés et comparés aux état final définie en 2016

SPB de haute qualité écologique

Sont considérées comme SPB de haute qualité écologique, les surfaces qui:

- satisfont aux exigences du niveau de qualité II
 - satisfont aux exigences des jachères florales, des jachères tournantes, des bandes culturales extensives ou des ourlets sur terres assolées, ou
 - qui sont exploitées conformément aux exigences liées à l'habitat naturel des espèces sélectionnées.

Source: Annexe 4 B; Chiffre 2.2 Section c OPD

Légende

Vert: 100% ou plus atteinte de l'état final

Jaune: 80% -100% atteinte de l'état final

Rouge: moins de 80% atteinte de l'état final

Souligné: Valeur cible selon OPD pas atteint

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 3.02 Franches-Montagnes	Etat initial 2016			Etat final Au 30.12.2023			Objectif 2024			Taux de réalisation Au 30.12.2023				
	CODE	CULTURE	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität
556 Jachères florales														
557 Jachères tournantes														
559 Ourlet sur terres assolées		33	33		29				33	33		89%	0%	
611 Prairies extensives		7949	7276	2018	6862	6555	2438	8057	7050	1888	85%	93%	129%	
612 Prairies peu intensives		14692	12415	1978	14612	11753	2217	14707	12430	1146	99%	95%	194%	
617 Pâturages extensifs		17452	14111	3653	19098	14596	6122	17453	13474	3304	109%	108%	185%	
618 Pâturages boisés		46235	41518	11009	48570	44639	12198	46870	41238	11421	104%	108%	107%	
622 Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)		1209	980		1357	1357	248	1209	980		112%	138%		
623 Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)		412			277	50		412			67%			
635 Prairies riveraines d'un cours d'eau														
693 Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)					1									
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)														
717 Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle														
851 Surfaces à litière		292	292	18	299	299	116	292	292	18	102%	102%	657%	
852 Haies, bosquets champêtres et berges boisées		1747	1475	505	2010	1771	894	1752	1331	469	115%	133%	191%	
89701 Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité			5											
904 Fossés humides, mares et étangs		54			56									
905 Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux		27			27									
906 Murs de pierres sèches		114			37									
908 Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région		298			298									
555 Bandes culturelles extensives														
572 Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles														
5XXXX Vastes étendues de grains					146	146								
Surface totale (ares)		90515	78106	19180	93679	81168	24234	90786	76828	18244	103%	106%	133%	
921 Arbres fruitiers haute-tige		741	391	195	870	551	220	741	391	195	117%	141%	113%	
922 Noyers		3			27	20		3			900%			
923 Châtaigniers														
924 Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres		1442	567		1887	924		1442	478		131%	193%		
Nombre total d'arbres		2186	958	195	2784	1495	220	2186	869	195	127%	172%	113%	

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	92701	79064	19375	96463	82663	24454	92972	77697	18439	104%	106%	133%
SPB en ares (sans arbres)	90515	78106	19180	93679	81168	24234	90786	76828	18244	103%	106%	133%
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	78301			81271			77023			106%		
SAU en ares selon GELAN	462968			461739			461739			100%		
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	19.6%			20.3%			19.7%			103%		
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	20.0%			20.9%			20.1%			104%		
Valeur cible selon OPD	12.0%			12.0%			12.0%					
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	16.9%			17.6%			16.7%			106%		

Valeur cible selon C

Nombre d'exploitants 2016	
166	Exploitants avec SPB et PD
130	Exploitants mit Vernetzung
78%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
74	Exploitants avec SPB
45%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

National Homeless: 6360

Nombre d'exploitants 2020	
151	Exploitants avec SPB et PD
130	Exploitants mit Vernetzung
86%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
92	Exploitants avec SPB
61%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

Legende pour Etat initial, Etat intermediaire et Etat final
droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

Légende pour état de réalisation	
■	100% ou plus atteinte de l'état final
■	80% -100% atteinte de l'état final
■	moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 7.01 Massif du Chasseral	Etat initial 2016										Etat final Au 30.12.2023										Objectif 2024										Taux de réalisation Au 30.12.2023									
	52 (+51)	53	52 (+51)	53	52 (+51)	53	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	52 (+51)	53	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	52 (+51)	53	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	52 (+51)	53	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	52 (+51)	53	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität							
CODE CULTURE																																								
556 Jachères florales																																								
557 Jachères tournantes																																								
559 Ourlet sur terres assolées																																								
611 Prairies extensives	5025	221	4704	221	1234	179	6255	221	5718	221	3138	176	5025	221	4436	221	1184	179	124%	100%	129%	100%	265%	98%																
612 Prairies peu intensives	7907	65	5718	65	1268		7225	169	5379	76	1033		7907	65	5581	65	1226		91%	261%	96%	117%	84%																	
617 Pâturages extensifs	9030	899	8220	899	2674	268	10018	898	9822	898	4495	617	9104	899	2697	222	110%	100%	119%	100%	167%	278%																		
618 Pâturages boisés	20520	3233	19823	3233	5847	1577	20744	2669	20232	2648	7310	1260	20645	3233	19449	3233	6551	1675	100%	83%	104%	82%	112%	75%																
622 Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)	420	246	207	246	191	210	751	59	539	59	217	30	420	247	207	247	198	210	179%	24%	260%	24%	110%	14%																
623 Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)	1018	466	733	466	140	110	888	860	697	860	102	235	1018	466	733	466	140	104	87%	184%	95%	184%	73%	226%																
635 Prairies riveraines d'un cours d'eau																																								
693 Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																																								
717 Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																																								
851 Surfaces à litière	381		309								144		72		111		381		290							38%		25%												
852 Haies, bosquets champêtres et berges boisées	258		231								40		300		249		33		258		231							116%		108%		82%								
89701 Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité																																								
904 Fossés humides, mares et étangs																																								
905 Surfaces naturelles, tas d'ébouage et affleurements rocheux																																								
906 Murs de pierres sèches	4	4																																						
908 Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																																								
555 Bandes culturelles extensives																																								
572 Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles																																								
5XXXX Vastes étendues de grains																																								
Surface totale (ares)	44563	5136	39946	5131	11393	2343	46327	4879	42708	4761	16440	2318	44759	5131	39148	5131	12036	2390	104%	95%	109%	93%	137%	97%																
921 Arbres fruitiers haute-tige	204		141			63		166		132		55		204		141		63		81%		94%		87%																
922 Noyers																																								
923 Châtaigniers																																								
924 Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	166	30	88	10							207	32	108	10	1		166	30	68	10					125%	107%	159%	100%												
Nombre total d'arbres	370	30	229	10	63		373	32	240	10	55		370	30	209	10	63		101%	107%	115%	100%	87%																	

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	44933	5166	40175	5141	11456	2343	46700	4911	42948	4771	16495	2318	45129	5161	39357	5141	12099	2390	103%	95%	109%	93%	136%	97%											
SPB en ares (sans arbres)	44563	5136	39946	5131	11393	2343	46327	4879	42708	4761	16440	2318	44759	5131	39148	5131	12036	2390	104%	95%	109%	93%	137%	97%											
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI au niveau de qualité II)	40009	5131																																	
SAU en ares selon GELAN	128425	12171																																	
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	34.7%	42.2%																																	
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	35.0%	42.4%																																	
Valeur cible selon OPD	12.0%	15.0%																																	
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	31.2%	42.2%																																	
Valeur cible selon OPD	6.0%	7.5%																																	

Nombre d'exploitants 2016

87 Exploitants avec SPB et PD																																	
73 Exploitants mit Vernetzung																																	
84% Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																																	
42 Exploitants avec SPB																																	
48% Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD																																	

Nombre d'exploitants 2020

86 Exploitants avec SPB et PD																																	
75 Exploitants mit Vernetzung																																	

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

CODE	CULTURE	Etat initial 2016						Etat final Au 30.12.2023						Objectif 2024						Taux de réalisation Au 30.12.2023										
		52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)	52	53 (+54)			
556	Jachères florales																													
557	Jachères tournantes																													
559	Ourlet sur terres assolées																													
611	Prairies extensives	322	322	65		396	73	396	73	258	43	322	322	65		123%		123%		396%										
612	Prairies peu intensives	538	40	520	40	232		565		565	180	536	186	520	186	232		105%	0%	109%	0%	77%								
617	Pâturages extensifs	170	1478	170	1478	95	691	170	1731	170	1731	161	1240	170	1478	170	1478	95	742	100%	117%	100%	117%	170%	167%					
618	Pâturages boisés	968	461	968	352	0		947	502	947	831	968	461	968	352	0		98%	109%	98%	143%		362200%							
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)	61				54		61		54		61						58		101%									93%	
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)		487		487				487		487										100%		100%							
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau																													
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																													
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																													
851	Surfaces à litère																													
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	18	38	15	38	11		38	38	38	29		18	38	18	38	11		209%	99%	209%	99%	263%							
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité																													
904	Fossés humides, mares et étangs																													
905	Surfaces nutériales, tas d'épierrage et affleurements rocheux																													
906	Murs de pierres sèches																													
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																													
555	Bandes culturelles extensives																													
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles																													
5XXXX	Vastes étendues de grains																													
	Surface totale (ares)	2077	2504	1999	2395	457	691	2178	2832	2178	2831	1514	1392	2077	2650	1998	2541	461	742	105%	107%	109%	111%	328%	188%					
921	Arbres fruitiers haute-tige	128		55					204		65							128	33		159%		197%							
922	Noyers	13		1				14		2							13				108%									
923	Châtaigniers																													
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres										5																			
	Nombre total d'arbres	141		56				223		67							141	33		158%		203%								

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	2218	2504	2055	2395	457	691	2401	2832	2245	2831	1514	1392	2218	2650	2031	2541	461	742	108%	107%	111%	111%	328%	188%				
SPB en ares (sans arbres)	2077	2504	1999	2395	457	691	2178	2832	2178	2831	1514	1392	2077	2650	1998	2541	461	742	105%	107%	109%	111%	328%	188%				
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	2053	2395							2178	2831																		
SAU en ares selon GELAN	8202	7529							8166	7551																		
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	25.3%	33.3%							26.7%	37.5%																		
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	27.0%	33.3%							29.4%	37.5%																		
Valeur cible selon OPD	12.0%	15.0%							12.0%	15.0%																		
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	25.0%	31.8%							26.7%	37.5%																		
Valeur cible selon OPD	6.0%	7.5%							6.0%	7.5%																		

Nombre d'exploitants 2016

10	Exploitants avec SPB et PD
8	Exploitants mit Vernetzung
80%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
5	Exploitants avec SPB
50%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

12	Exploitants avec SPB et PD
11	Exploitants mit Vernetzung
92%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
10	Exploitants avec SPB
83%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

100% ou plus atteinte de l'état final
80%-100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

CODE	CULTURE	Etat initial 2016						Etat final Au 30.12.2023						Objectif 2024						Taux de réalisation Au 30.12.2023						
		51	52	51	52	51	52	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	
556	Jachères florales																									
557	Jachères tournantes																									
559	Ournet sur terres assolées																									
611	Prairies extensives	6123	2110	6075	2045	3315	627	9024	2038	8980	2037	4418	1407	6123	2110	4980	2045	2602	627	147%	97%	180%	100%	170%	225%	
612	Prairies peu intensives	1751	2941	1649	2448	487	507	1278	2840	1176	2673	186	553	1751	2940	1649	2448	519	377	73%	97%	71%	109%	36%	147%	
617	Pâturages extensifs	1652	2086	1548	2086	761	859	2475	2530	2213	2530	1690	1923	1652	2086	1548	2086	827	565	150%	121%	143%	121%	204%	341%	
618	Pâturages boisés	52	304	52	304	2	120	298	893	54	893	54	605	52	506	52	303			569%	176%	104%	295%			
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)																									
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)																									
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau																									
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																									
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																									
851	Surfaces à litère																									
852	Hais, bosquets champêtres et berges boisées	367	6	345	6	108	2	639	50	624	50	310	28	367	6	253	6	109	174%	784%	247%	784%	283%			
89701	Hais, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité																									
904	Fossés humides, mares et étangs																									
905	Surfaces nutériales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	0																								
906	Murs de pierres sèches	0																								
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	35																								
555	Bandes culturelles extensives																									
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles																									
5XXXX	Vastes étendues de grains																									
	Surface totale (ares)	9981	7448	9670	6890	4674	2114	13749	8370	13047	8202	6659	4519	9945	7649	8482	6888	4058	1568	138%	109%	154%	119%	164%	288%	
921	Arbres fruitiers haute-tige	635	3	342		51		499	3	299		90		648	3	355	51		77%	100%	84%		176%			
922	Noyers	9		8		8		19		14		9		9		8			211%		175%		113%			
923	Châtaigniers																									
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	66	41	4	41			63	61	8	52	1		67	55	1	55		94%	111%	900%	95%				
	Nombre total d'arbres	710	44	351	41	59		581	64	322	52	99		724	58	364	55	59	80%	110%	88%	95%	168%			

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	10691	7492	10021	6931	4733	2114	14330	8434	13369	8254	6758	4519	10669	7707	8846	6943	4117	1568	134%	109%	151%	119%	164%	288%			
SPB en ares (sans arbres)	9981	7448	9670	6890	4674	2114	13749	8370	13047	8202	6659	4519	9945	7649	8482	6888	4058	1568	138%	109%	154%	115%	164%	288%			
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	9729	6890					13146	8202					8541	6888						154%	119%						
SAU en ares selon GELAN	40274	20624					40622	20456					40622	20456						100%	100%						
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	24.8%	36.1%					33.8%	40.9%					24.5%	37.4%						138%	109%						
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	26.5%	36.3%					35.3%	41.2%					26.3%	37.7%						134%	109%						
Valeur cible selon OPD	12.0%	12.0%					12.0%	12.0%					12.0%	12.0%													
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	24.2%	33.4%					32.4%	40.1%					21.0%	33.7%									154%	119%			
Valeur cible selon OPD	6.0%	6.0%					6.0%	6.0%					6.0%	6.0%													

Nombre d'exploitants 2016

19	Exploitants avec SPB et PD
16	Exploitants mit Vernetzung
84%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
13	Exploitants avec SPB
68%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

19	Exploitants avec SPB et PD
17	Exploitants mit Vernetzung
89%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
16	Exploitants avec SPB
84%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

100% ou plus atteinte de l'état final
80%-100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 1.04 Plateau de Dièse (Nord)		Etat initial 2016			Etat final Au 30.12.2023			Objectif 2024			Taux de réalisation Au 30.12.2023													
CODE	CULTURE	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	51 (+31,+52)	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität									
556	Jachères florales																							
557	Jachères tournantes																							
559	Ourlet sur terres assolées	80	80		200	200		80	80											250%	250%			
611	Prairies extensives	5462	4736	1459	6103	5046	2420	7006	4828	1417										87%	105%		171%	
612	Prairies peu intensives	1605	1354	283	1829	1452	265	4183	1425	310										44%	102%		85%	
617	Pâturages extensifs	5386	3979	795	6544	4322	1384	5500	3822	603										119%	113%		229%	
618	Pâturages boisés	775	694	160	793	676	245	821	740	297										97%	91%		83%	
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)																							
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)																							
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau																							
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																							
	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)																							
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	18	18	18	18	18	18	18	18	18										99%	98%			
851	Surfaces à litière																							
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	1074	706	421	1488	1029	597	2000	670	419										74%	154%		143%	
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité																							
904	Fossés humides, mares et étangs																							
905	Surfaces ruélières, tas d'épierrage et affleurements rocheux	2				5																		
906	Murs de pierres sèches					7																		
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																							
555	Bandes culturelles extensives																							
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles					10																		
5XXXX	Vastes étendues de grains					700	700																	
	Surface totale (ares)	14402	11567	3136	17696	13444	4929	19589	11582	3063										90%	116%		161%	
921	Arbres fruitiers haute-tige	803	461	97	963	476	122	803	461	97										122%	103%		126%	
922	Noyers	41	41	40	123	45	38	43	41	40										286%	110%		95%	
923	Châtaigniers																							
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	193	48		211	121		193	48											109%	252%			
	Nombre total d'arbres	1037	550	137	1317	642	160	1039	550	137										127%	117%		117%	

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAL

SPB en ares (surfaces et arbres)	15439	12117	3273	19013	14086	5089	20628	12132	3200	92%	116%	159%
SPB en ares (sans arbres)	14402	11567	3136	17696	13444	4929	19589	11582	3063	90%	116%	161%
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)												
SAU en ares selon GELAN	155336			12903			11719			110%		
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	9,3%			10,7%			11,8%			100%		
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	9,9%			11,4%			12,4%			90%		
Valeur cible selon OPD	12,0%			12,0%			12,0%			92%		
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	7,5%			7,8%			7,1%			110%		
Valeur cible selon OPD	6,0%			6,0%			6,0%					

Nombre d'exploitants 2016

Nombre d'exploitants 2016	
55	Exploitants avec SPB et PD
47	Exploitants mit Vernetzung
85%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
25	Exploitants avec SPB
45%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

Nombre d'exploitants	
55	Exploitants avec SPB et PD
46	Exploitants mit Vernetzung
84%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
33	Exploitants avec SPB
60%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Legend for Initial State, Intermediate State and Final State

Legendes pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final
droit aux contributions pour la qualité et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

Légende pour état de finalisation
100% ou plus atteinte de l'état final
80% -100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 35.01 Rebbaulandschaft Bielersee	Etat initial 2016			Etat final Au 30.12.2023			Objectif 2024			Taux de réalisation Au 30.12.2023			
	31 (+41)	Etat final	31 (+41)	31 (+41)	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	31 (+41)	31 (+41)	31 (+41)	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität
CODE	CULTURE												
556	Jachères florales	5	2					5	2		0%	0%	
557	Jachères tournantes												
559	Ourlet sur terres assolées	5	3		4			5	3		71%	0%	
611	Prairies extensives	589	359	79	902	689	485	1163	359	104	78%	192%	466%
612	Prairies peu intensives					5	5	2			264%		
617	Pâturages extensifs	147		42	161	161	130	147		38	109%		342%
618	Pâturages boisés												
622	Praines de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)												
623	Praines de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)												
635	Praines riveraines d'un cours d'eau												
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)	2	2										
	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)												
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	5583	2417	3041	12522	11063	6415	4175	2311	2659	300%	479%	241%
851	Surfaces à litière												
852	Hais, bosquets champêtres et berges boisées	32	13	3	52	21	16	134	13	9	39%	161%	175%
89701	Hais, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute div												
904	Fossés humides, mares et étangs												
905	Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	210			191								
906	Murs de pierres sèches	2	Etat final		6								
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	25			26								
555	Bandes culturelles extensives				46	46							
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles												
5XXXX	Vastes étendues de grains												
	Surface totale (ares)	6599	2796	3165	13913	11984	7046	5630	2688	2810	247%	446%	251%
921	Arbres fruitiers haute-tige	152	18		160	97	28	184	18		87%	539%	
922	Noyers	4			7	3		4			175%		
923	Châtaigniers												
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	8			19	6		15			127%		
	Nombre total d'arbres	164	18		186	106	28	203	18		92%	589%	

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	6763	2814	3165	14099	12090	7074	5833	2706	2810	242%	447%	252%
SPB en ares (sans arbres)	6599	2796	3165	13913	11984	7046	5630	2688	2810	247%	446%	251%
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	3466			12015			3079			390%		
SAU en ares selon GELAN	15654			16731			16731	< inséré SAU de 2020		100%		
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	42.2%			83.2%			33.7%			247%		
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	43.2%			84.3%			34.9%			242%		
Valeur cible selon OPD	12.0%			12.0%			12.0%			12.0%		
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	22.1%			71.8%			18.4%			390%		
Valeur cible selon OPD	6.0%			6.0%			6.0%			6.0%		

Nombre d'exploitants 2016

52	Exploitants avec SPB et PD
28	Exploitants mit Vernetzung
54%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
21	Exploitants avec SPB
40%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

43	Exploitants avec SPB et PD
37	Exploitants mit Vernetzung
86%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
30	Exploitants avec SPB
70%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

100% ou plus atteinte de l'état final
80% -100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 2.04 Twannberg - Gaicht	Etat initial 2016			Etat final Au 30.12.2023			Objectif 2024			Taux de réalisation Au 30.12.2023			
	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	51 (+31,+41)	
CODE	CULTURE	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität
556	Jachères florales												
557	Jachères tournantes												
559	Ourlet sur terres assolées				13	13							
611	Prairies extensives	970	967	624	1391	1354	722	970	967	624	143%	140%	116%
612	Prairies peu intensives	1130	1081	482	694	694	425	1130	1081	482	61%	64%	88%
617	Pâturages extensifs	592	592	202	470	459	343	592	458	242	79%	100%	142%
618	Pâturages boisés	736	736	281	583	583	272	736	736	281	79%	79%	97%
622	Surfaces de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)												
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)												
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau												
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)												
	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)												
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	7			106	98	92	7			1448%		
851	Surfaces à litière												
852	Hais, bosquets champêtres et berges boisées	199	199	131	203	203	109	199	199	131	102%	102%	83%
89701	Hais, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute div												
904	Fossés humides, mares et étangs												
905	Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	1											
906	Murs de pierres sèches			0									
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région												
555	Bandes culturales extensives												
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles												
5XXX	Vastes étendues de grains												
	Surface totale (ares)	3636	3575	1720	3461	3404	1964	3634	3441	1759	95%	99%	112%
921	Arbres fruitiers haute-tige	355	201	19	354	276	46	355	201	19	100%	137%	242%
922	Noyers	4	3		6	3		4	3		150%	100%	
923	Châtaigniers												
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	46	13		47	33		46	13		102%	254%	
	Nombre total d'arbres	405	217	19	407	312	46	405	217	19	100%	144%	242%

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	4041	3792	1739	3868	3716	2010	4039	3658	1778	96%	102%	113%
SPB en ares (sans arbres)	3636	3575	1720	3461	3404	1964	3634	3441	1759	95%	99%	112%
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	3594			3450			3460			100%		
SAU en ares selon GELAN	23510			22606			22606			100%		
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	15.5%			15.3%			16.1%			95%		
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	17.2%			17.1%			17.9%			96%		
Valeur cible selon OPD	12.0%			12.0%			12.0%					
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	15.3%			15.3%			15.3%			100%		
Valeur cible selon OPD	6.0%			6.0%			6.0%					

Nombre d'exploitants 2016

15	Exploitants avec SPB et PD
14	Exploitants mit Vernetzung
93%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
12	Exploitants avec SPB
80%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

15	Exploitants avec SPB et PD
14	Exploitants mit Vernetzung
93%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
10	Exploitants avec SPB
67%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

100% ou plus atteinte de l'état final
80% -100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

Parc régional Chasseral 1.03 Vallon de St-Imier	Etat initial 2016						Etat final Au 30.12.2023						Objectif 2024						Taux de réalisation Au 30.12.2023							
	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52		
CODE	CULTURE	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Vernetzung	DZV-Qualität	DZV	DZV-Qualität		
556	Jachères florales																									
557	Jachères tournantes																									
559	Ourlet sur terres assolées	8		8			10									8							129%			
611	Prairies extensives	6005	5	5291	5	1898	5	6938	28	6204	28	2825	28	5971	5	4977	5	1697	5	116%	567%	125%	567%	167%	588%	
612	Prairies peu intensives	7662	186	6106	24	576	24	6033	126	5164		647		7662	186	5518	24	589	24	79%	68%	94%	0%	110%	0%	
617	Pâturages extensifs	11510	1076	9062	1065	3346	268	12133	1114	10287	1114	5431	349	11489	1076	8829	986	2947	319	106%	104%	117%	113%	184%	109%	
618	Pâturages boisés	4418	773	4269	294	844		4390	721	4191	721	913		4418	773	4269	294	900		99%	93%	98%	246%	101%		
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)																									
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)																									
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau	47		25				94		58																
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																									
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																									
851	Surfaces à litière	100		78				62		62		18		100		78					62%		79%			
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	1604		1222		602		1861		1499		853		1619		1138		519		115%		132%		164%		
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute diversité																									
904	Fossés humides, mares et étangs	49						21																		
905	Surfaces naturelles, tas d'ébouage et affleurements rocheux	1						1																		
906	Murs de pierres sèches							2																		
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																									
555	Bandes culturales extensives																									
572	Bandes fleuries pour les polliniseurs et les autres organismes utiles																									
5XXXX	Vastes étendues de grains																									
	Surface totale (ares)	31406	2039	26060	1388	7265	297	31550	1989	27464	1863	10687	377	31266	2039	24809	1309	6652	347	101%	98%	111%	142%	161%	109%	
921	Arbres fruitiers haute-tige	1857	109	940		420		1859	88	1102	41	519		1857	109	872		430		100%	81%	126%		121%		
922	Noyers	18		4		1		25		16		4		18				1		139%		400%				
923	Châtaigniers							2		2																
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	452	2	246	1			518	2	335				452	2	238				115%	100%	141%				
	Nombre total d'arbres	2327	111	1190		421		2404	90	1455	41	523		2327	111	1110		431		103%	81%	131%		121%		

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	33733	2150	27250	1388	7686	297	33954	2079	28919	1904	11210	377	33593	2150	25919	1309	7083	347	101%	97%	112%	145%	158%	109%	
SPB en ares (sans arbres)	31406	2039	26060	1388	7265	297	31550	1989	27464	1863	10687	377	31266	2039	24809	1309	6652	347	101%	98%	111%	142%	161%	109%	
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	26481	1388					27997	1863					25247	1309					111%	142%					
SAU en ares selon GELAN	234799	9311					228093	9469					228093	9469					100%	100%					
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)	13.4%	21.9%					13.8%	21.0%					13.7%	21.5%					101%	98%					
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)	14.4%	23.1%					14.9%	22.0%					14.7%	22.7%					101%	97%					
Valeur cible selon OPD	12.0%	12.0%					12.0%	12.0%					12.0%	12.0%					111%	142%					
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU	11.3%	14.9%					12.3%	19.7%					11.1%	13.8%					111%	142%					

Nombre d'exploitants 2016

92	Exploitants avec SPB et PD
78	Exploitants mit Vernetzung
85%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
50	Exploitants avec SPB
54%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

93	Exploitants avec SPB et PD
83	Exploitants mit Vernetzung
89%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
57	Exploitants avec SPB
61%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final

droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation

100% ou plus atteinte de l'état final
80%-100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final

Objectifs de mise en oeuvre pour les réseaux écologiques

CODE	CULTURE	Etat initial 2016								Etat final Au 30.12.2023								Objectif 2024				Taux de réalisation Au 30.12.2023								
		51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	51	52	
556	Jachères florales																													
557	Jachères tournantes																													
559	Ouïet sur terres assolées																													
611	Prairies extensives	1316	270	1236	270	646	148	1181	224	940	224	652	96	1450	270	1236	270	647	152	81%	83%	76%	83%	101%	63%					
612	Prairies peu intensives	129		58				83		62				129		58				65%		107%								
617	Pâturages extensifs	103	1772	103	1772		70	264	1798	242	1798		635	120	1772	103	1772		71	220%	101%	236%	101%	894%						
618	Pâturages boisés																													
622	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PAEXT)																													
623	Prairies de fauche situées dans la région d'estivage (de type PRPIN)																													
635	Prairies riveraines d'un cours d'eau																													
693	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (pâturages)																													
	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région (sans pâturages)																													
717	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle																													
851	Surfaces à litière	19		8		4		14		4		4		19		8		4		75%	45%			98%						
852	Haies, bosquets champêtres et berges boisées	320	104	185	94	175	23	506	138	391	138	321	19	320	104	185	94	174	23	158%	133%	211%	147%	185%	83%					
89701	Haies, bosquets champêtres et berges boisées sans bande herbeuse à haute densité																													
904	Fossés humides, mares et étangs	15							15																					
905	Surfaces rudérales, tas d'épierrage et affleurements rocheux	3						3																						
906	Murs de pierres sèches	0																												
908	Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région																													
555	Bandes culturelles extensives																													
577	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles																													
5XXX	Vastes étendues de grans							397		397																				
	Surface totale (ares)	1904	2146	1590	2136	825	241	2463	2160	2037	2160	977	750	2037	2146	1590	2136	826	246	121%	101%	128%	101%	118%	305%					
921	Arbres fruitiers haute-tige	1003	107	364	69	119	931	931	108	331	66	78		1003	107	364	69	86		93%	101%	91%	96%	91%						
922	Noyers	19		2				17		4				19		2				89%			200%							
923	Châtaigniers																													
924	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	17		15				17		15				17		15				100%		100%								
	Nombre total d'arbres	1022	124	366	84	119		948	125	335	81	78		1022	124	366	84	86		93%	101%	92%	96%	91%						

Proportion des surfaces de promotion de la biodiversité et SAU

SPB en ares (surfaces et arbres)	2926	2270	1956	2220	944	241	3411	2285	2372	2241	1055	750	3059	2270	1956	2220	912	246	112%	101%	121%	101%	116%	305%						
SPB en ares (sans arbres)																														
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité II)	1904	2146	1590	2136	825	241	2463	2160	2037	2160	977	750	2037	2146	1590	2136	826	246	121%	101%	128%	101%	118%	305%						
SPB de haute qualité écologique (surfaces et AFHTI du niveau de qualité I)	1709	2136						1718	2160				176	2136					103%	101%										
SAU en ares selon GELAN																														
Proportion des SPB de la SAU (sans arbres)		7,6%	27,6%						9,9%	28,3%				6,2%	28,2%					100%	100%									
Proportion des SPB de la SAU (surfaces et arbres)		11,8%	29,2%						13,7%	30,0%				12,3%	29,8%					112%	101%									
Valeur cible selon OPD		12,0%	12,0%						12,0%	12,0%				12,0%	12,0%															
Proportion des SPB de haute qualité écologique de la SAU		6,9%	27,5%						6,9%	28,3%				6,7%	28,0%					103%	101%									
Valeur cible selon OPD		6,0%	6,0%						6,0%	6,0%				6,0%	6,0%															

Nombre d'exploitants 2016

15	Exploitants avec SPB et PD
12	Exploitants mit Vernetzung
80%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
8	Exploitants avec SPB
53%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Nombre d'exploitants 2020

14	Exploitants avec SPB et PD
11	Exploitants mit Vernetzung
79%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD
9	Exploitants avec SPB
64%	Proportion du nombre d'exploitants avec SPB et PD

Légende pour Etat initial, Etat intermédiaire et Etat final
droit aux contributions pour la qualité I et imputable 7% PER
imputable 7% PER
droit aux contributions pour la mise en réseau
droit aux contributions pour la qualité II
SPB de haute qualité écologique

Légende pour état de réalisation
100% ou plus atteinte de l'état final
80% -100% atteinte de l'état final
moins de 80% atteinte de l'état final